

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05189

Numéro SIREN : 879 250 223

Nom ou dénomination : A²

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2023 sous le numéro de dépôt B2023/029920

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entrepriseA²

Adresse de l'entreprise16 rue Dalayrac31000 TOULOUSE

Numéro SIRET *879250223000100

Durée de l'exercice en nombre de mois *12Durée de l'exercice précédent *12

				Exercice N clos le31122022		Exercice N-1 clos le31122021				
		Brut1		Amortissements - Provisions2		Net3		Net4		
ACTIF	Immobilisations incorporelles	010		012						
	Fonds commercial *									
	Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *	028		030						
	Immobilisations financières * (1)	040	3 498	042		3 498		3 333		
	Total I (5)	044	3 498	048		3 498		3 333		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
	Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070					
		Autres * (3)	072		074					
	Valeurs mobilières de placement	080		082						
	Disponibilités	084	60 815	086		60 815		66 844		
	Charges constatées d'avance *	092		094						
		Total II	096	60 815	098		60 815		66 844	
		Total général (I+II)	110	64 313	112		64 313		70 178	
	PASSIF				Exercice N NET1		Exercice N-1 NET2			
	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 000	1 000			
Ecart de réévaluation		124		124						
Réserve légale		126		126	100					
Réserves réglementées*		130		130						
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	660					
Report à nouveau		134		134		(487)				
Résultat de l'exercice		136		136	58 002	65 248				
Provisions réglementées		140		140						
		Total I	142		142	59 762	65 760			
		Total II	154		154					
DETTE (4)	Provisions pour risques et charges	156		156						
	Emprunts et dettes assimilées	164		164						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166		166	1 056	888				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169	3 232	172	3 495	3 529				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	174		174						
	Produits constatés d'avance	176		176	4 551	4 417				
		Total III	180		180	64 313	70 178			
Total général (I + II + III)										
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	165				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros

Cabinet Claux & Boscarv

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A 2

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 2Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régime d'impôt

Détachements

Déficits

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209
Production vendue	biens	215
	services *	217
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	
Production immobilisée *		
Subventions d'exploitation reçues		
Autres produits		

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	
Variation de stock (marchandises) *	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	
Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier - immobilier
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *
Rémunérations du personnel *	
Charges sociales (cf. renvoi 380)	
Dotations aux amortissements *	
Dotations aux provisions	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles

Total des charges d'exploitation (II)

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)
Produits exceptionnels	(IV)
Charges financières	(V)
Charges exceptionnelles	(VI)
Impôts sur les bénéfices *	(VII)

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	
Provisions non déductibles *	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Entreprise nouvelles (44 sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octes A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 sexes)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecimes)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexes)	992
Divers* ZFA NG (44 quaterdecimes)	345	Investissements outre-mer	344	Crédance due au report en arrière du déficit	346		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septies)	993		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I S. seulement)

Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 64 313.02 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 58 001.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suivant décision d'assemblée générale du 4 janvier 2022, la participation au sein de la filiale SARL GROUPE VALOREM a été modifiée à la suite d'une augmentation de capital et l'entrée de deux nouveaux associés, la SAS A² étant désormais détentricrice de 24.99 % des parts sociales.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

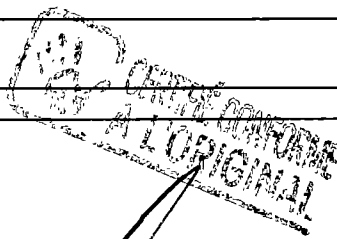
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	3 333		165
TOTAL	3 333		165
TOTAL GENERAL	3 333		165

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			3 498	3 498
TOTAL			3 498	3 498
TOTAL GENERAL			3 498	3 498

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- Groupe VALOREM	333 870	24.99	316 445
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

A²
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 rue Dalayrac
31000 Toulouse
879 250 223 RCS Toulouse

TEXTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT

DU 10/02/2023

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 58 002 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes .

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 58 002 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 58 002 euros.

Affectation

Dotation aux réserves :

- **Dotation aux autres réserves, soit 15 002 euros**

Dividendes :

- A titre de dividendes soit 43 000 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 16 762 euros et celui des réserves à 15 762 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des deux premiers exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2021	64 000	0	0
31/12/2020	0	0	0

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'associé prend acte de l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce.

**QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes, located in the bottom right corner of the page.